



PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**

Recueil spécial n° 46 - Octobre 2007

du 9 octobre 2007

CABINET DU PREFET

Délégations de signature

Sommaire

Sommaire	1
1. PREFECTURE de la Seine-Maritime.....	2
1.1. CABINET DU PREFET.....	2
07-263-Délégation de signature - Service interministériel régional des affaires civiles et économiques et de la protection civile.....	2
07-264-Délégation de signature - Département des systèmes d'information et de communication.....	4
07-265-Délégation de signature - Direction départementale des affaires sanitaires et sociales.....	5

1. PREFECTURE de la Seine-Maritime

1.1. CABINET DU PREFET

07-263-Délégation de signature - Service interministériel régional des affaires civiles et économiques et de la protection civile

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

CABINET

Bureau du cabinet / Service interministériel régional des affaires civiles et économiques et de la protection civile

A R R Ê T É n°

07- 263

Le Préfet
de la région de Haute-Normandie
préfet de la Seine-Maritime

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements
- le décret du Président de la République en date du 21 juin 2007, nommant M. Michel THÉNAULT, préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n° 06-350 du 20 juin 2006 modifié portant organisation des services de la préfecture ;
- l'arrêté préfectoral n° 07-206 du 9 juillet 2007 donnant délégation de signature à Mme Christine MEIER, directeur du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile ;
- sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} -

Délégation est donnée, dans la limite de ses attributions, à Mme Christine MEIER, directeur du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile.

Article 2 -

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine MEIER, directeur du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par Mme Nicole LANDAIS, attachée principale de préfecture, adjointe au directeur.

Article 3 -

Délégation de signature est également donnée, dans la limite des attributions de leurs bureaux respectifs, aux fonctionnaires ci-dessous désignés :

bureau de prévention et de la défense économique et sanitaire

- Mme Nathalie VOISIN, attachée de préfecture, chef du bureau de prévention et de la défense économique et sanitaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie VOISIN, la délégation de signature qui lui est conférée au présent article sera exercée par :

- M. Jérôme LE COMTE, attaché principal de préfecture, chef du bureau de planification et de gestion des crises,

- Mme Patricia LECONTE, attachée principale de préfecture, chef du bureau de la sûreté et de la défense civile,

- M. Jacques COURONNE, chargé de mission auprès du directeur.

bureau de planification et de gestion des crises

- M. Jérôme LE COMTE, attaché principal de préfecture, chef du bureau de planification et de gestion des crises.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme LE COMTE, la délégation de signature qui lui est conférée au présent article sera exercée par :

- Mme Patricia LECONTE, attachée principale de préfecture, chef du bureau de la sûreté et de la défense civile,

- Mme Nathalie VOISIN, attachée de préfecture, chef du bureau de prévention et de la défense économique et sanitaire,

- M. Jacques COURONNE, chargé de mission auprès du directeur.

bureau de la sûreté et de la défense civile

- Mme Patricia LECONTE, attachée principale de préfecture, chef du bureau de la sûreté et de la défense civile.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia LECONTE, la délégation de signature qui lui est conférée au présent article sera exercée par :

- Mme Nathalie VOISIN, attachée de préfecture, chef du bureau de prévention et de la défense économique et sanitaire,

- M. Jérôme LE COMTE, attaché principal de préfecture, chef du bureau de planification et de gestion des crises,

- M. Jacques COURONNE, chargé de mission auprès du directeur.

Article 4 -

L'arrêté préfectoral n° 07-206 du 9 juillet 2007 est abrogé.

Article 5 -

M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

ROUEN, le 8 octobre 2007

Le Préfet,

Michel THÉNAULT

07-264-Délégation de signature - Département des systèmes d'information et de communication

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

CABINET

Bureau du cabinet / Département des systèmes d'information et de communication

A R R Ê T É n°

07- 264

Le Préfet
de la région de Haute-Normandie
Préfet de la Seine-Maritime

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements
- le décret du Président de la République en date du 21 juin 2007, nommant M. Michel THÉNAULT, préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n° 06-350 du 20 juin 2006 modifié portant organisation des services de la préfecture ;
- l'arrêté préfectoral n° 07-205 du 9 juillet 2007 donnant délégation de signature à Mme France PAULI-GILLOT, responsable du département des systèmes d'information et de communication ;
- sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} -

Délégation de signature est donnée à Mme France PAULI-GILLOT, attachée principale de préfecture, responsable du département des systèmes d'information et de communication, à l'effet de certifier les factures, de signer les bons de commandes ainsi que les courriers relatifs aux affaires courantes de son département, à l'exception :

- des contrats et conventions conclues entre l'État et des partenaires publics ou privés, et notamment les marchés publics.

Article 2 -

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme France PAULI-GILLOT, la délégation de signature, qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté, sera exercée par Mme Séverine BIARD, chef de la section des moyens informatiques et télécoms.

Article 3 -

L'arrêté préfectoral n° 07-205 du 9 juillet 2007 est abrogé.

Article 4 -

M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

ROUEN, le 8 octobre 2007

Le Préfet,

Michel THÉNAULT

07-265-Délégation de signature - Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

CABINET
BUREAU DU CABINET / direction départementale des affaires
sanitaires et sociales

A R R Ê T É n°

07-265

Le préfet
de la région de Haute-Normandie
préfet de la Seine-Maritime

V U :

le code de la santé publique ;

le code de la famille et de l'aide sociale ;

le code de la sécurité sociale ;

le code de la mutualité ;

la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment ses articles 9 et 9bis ;

la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et notamment ses articles 17, 18, 20 et 104 ;

la loi d'orientation n° 92-125 du 2 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage modifiée, complétée par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 ;

la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

l'ordonnance n° 96-346 du 24 avril 1996 modifiée portant réforme de l'hospitalisation publique et privée ;

le décret n° 83-1067 du 8 décembre 1983 relatif aux transferts de compétence en matière d'action sociale et de la santé ;

le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

le décret n° 92-737 du 27 juillet 1992 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels des corps des catégories A et B des services extérieurs des affaires sanitaires et sociales ;

le décret n° 92-738 du 27 juillet 1992 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels des corps communs de catégorie C des services extérieurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et des services extérieurs des affaires sanitaires et sociales ;

le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

les décrets n° 97-1185 du 19 décembre 1997 modifié et n° 97-1186 du 24 décembre 1997 relatifs à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

le décret n° 98-5 du 5 janvier 1998 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels des corps techniques de catégorie C des services déconcentrés des affaires sanitaires et sociales ;

le décret n° 2000-1317 du 26 décembre 2000 portant déconcentration en matière de recrutement de certains personnels relevant du ministère de l'emploi et de la solidarité ;

le décret n° 2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II et III du code de la santé publique ;

le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

le décret n° 2005-1766 du 30 décembre 2005 fixant les conditions d'attribution et d'utilisation de la carte de stationnement pour personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) ;

le décret du Président de la République en date du 21 juin 2007, nommant M. Michel THÉNAULT, préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

l'arrêté ministériel du 10 mai 2004 nommant M. Jean-Luc BRIERE directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Seine-Maritime à compter du 17 mai 2004 ;

l'arrêté préfectoral n° 07-207 du 9 juillet 2007 confirmant la délégation de signature accordée par arrêté préfectoral n° 06-327 du 11 mai 2006 à M. Jean-Luc BRIÈRE, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ;

la convention constitutive de l'agence régionale de l'hospitalisation de Haute-Normandie en date du 31 décembre 1996, et notamment son article 29 fixant au 1^{er} mars 1997 la date d'exercice des compétences du directeur et de la commission exécutive de l'agence ;

la convention constitutive du groupe d'intérêt public « Maison départementale des personnes handicapées de Seine-Maritime » en date du 15 décembre 2005 ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} -

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc BRIÈRE, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, à l'effet de signer les décisions, avis et correspondances dans les domaines de la mise en œuvre des politiques sanitaires, médico-sociales et sociales définies par les pouvoirs publics, ainsi que les actes nécessaires au fonctionnement de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales :

Mise en œuvre des politiques d'intégration, d'insertion, de solidarité et de développement social, notamment :

aide sociale relevant de la compétence de l'État

tutelle des pupilles de l'État

tutelle et curatelle d'État aux majeurs protégés, tutelle aux prestations sociales y compris signature des arrêtés de fixation des tarifs de prestations

actions à caractère sanitaire ou social inscrites dans la politique de la ville et la lutte contre l'exclusion

décisions et conventions au titre de l'allocation de logement temporaire (ALT)

décisions et conventions au titre de l'aide aux collectivités et organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées ou gérant des aires d'accueil des gens du voyage

admission des demandeurs d'asile en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et en hébergement d'urgence spécialisée

Mise en œuvre des actions de promotion et de prévention en matière de santé publique, ainsi que la lutte contre les épidémies et les endémies, notamment :

contrôle des modalités d'installation et de fonctionnement des entreprises et organismes concourant à la santé :

délivrance d'agrément des entreprises de transports sanitaires et toutes modifications portant sur ces agréments, agrément des entreprises de transports avant mise en bière

présidence du sous-comité des transports sanitaires

délivrance d'agrément des installations radiologiques

enregistrement et mise en œuvre des procédures de création, de transfert, de fermeture et de déclaration d'exploitation des officines de pharmacie (y compris des établissements de santé)

délivrance d'agrément des sociétés d'exercice libéral et des sociétés civiles professionnelles d'infirmières et de masseurs-kinésithérapeutes

délivrance d'autorisations de fonctionnement de pharmacies à usage intérieur dans les établissements médico-sociaux

délivrance d'autorisations ou transfert d'autorisation de fonctionnement des laboratoires d'analyses médicales

délivrance d'autorisations d'assurer les activités facultatives aux établissements disposant d'une pharmacie à usager intérieur

délivrance d'une autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical

mise en œuvre des procédures d'autorisation de laboratoires et toutes modifications portant sur cette autorisation, et délivrance d'agrément des sociétés d'exercice libéral et des sociétés civiles professionnelles de laboratoire

contrôle de l'exercice des professions médicales, paramédicales et sociales :

enregistrement des diplômes

délivrance des cartes professionnelles

présidence des conseils techniques des écoles d'infirmier(e)s diplômé(e)s d'État, d'aides soignant(e)s, de masseurs-kinésithérapeutes et de laborantins, et composition de ces conseils

décisions relatives aux dispenses de scolarité conduisant aux diplômes d'État paramédicaux (sauf infirmiers et techniciens en analyses de laboratoire)

autorisation d'exercer en qualité d'opticien lunetier (article L.510 du code de la santé publique)

décision d'octroi de bourses d'études paramédicales

collaboration à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de secours et des systèmes d'aide médicale urgente et de l'aide médicale de l'État accordée à titre humanitaire

mise en œuvre de toute action en faveur de la protection des personnes :

hospitalisation sous contrainte

- instruction et suivi des décisions individuelles et décision de non confirmation des demandes d'hospitalisation d'office

réquisition de transport : malades, personnes âgées, handicapés dirigés sur un établissement de soins

présidence de la commission de réforme.

Actions en santé environnementale :

contrôle de la qualité de l'eau potable ;

contrôle de la qualité de l'eau et inspection des établissements de natation ;

contrôle de la qualité de l'eau des baignades et des coquillages ;

investigation et prévention des cas de légionellose ;

protection de la ressource en eau (protection des captages...) ;

prévention des nuisances sonores ;

inspection des campings, des hôtels et des centres de vacances ;

lutte contre l'insalubrité de l'habitat, prévention du saturnisme, des intoxications aux monoxyde de carbone, des risques liés à l'amiante ;

prévention des pollutions d'origine industrielle, de la pollution de l'air, traitement des sites et sols pollués (avis sanitaire sur les projets...) ;

sécurité alimentaire (inspection des établissements, investigation des intoxications alimentaires collectives...) ;

inspection des établissements sanitaires et médico-sociaux, des établissements pénitentiaires au titre du respect des règles d'hygiène ;

prévention des actes de malveillance, notamment au niveau des réseaux d'eau ;
secrétariat du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Tarifification et contrôle des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics et privés, notamment :

exercice du contrôle de légalité sur les actes des établissements publics, y compris les marchés

participation à l'exercice du contrôle de légalité sur les actes des collectivités territoriales (avis)

exercice du contrôle budgétaire et financier, y compris notification des propositions budgétaires dans le cadre de la procédure contradictoire et en conformité avec les décisions du comité de l'administration régionale (C.A.R.) et arrêtés de fixation des dotations globales et des tarifs des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux

signature des conventions tripartites dans le cadre de la réforme des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes

gestion des personnels médicaux et hospitaliers

nomination des pharmaciens suppléants

gestion des personnels de direction (congrés, primes, propositions de notation)

organisation des concours et examen pour les personnels des établissements relevant de la fonction publique hospitalière

saisine des conseil régional et interrégional de l'ordre

actions de prévention de la maltraitance ; inspections

Administration générale de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales

Notation et évaluation du personnel

signature des conventions engageant l'État dans le cadre des crédits d'intervention d'actions sanitaires et sociales de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales

signature des mémoires en défense relatifs aux contentieux tarifaires produits devant la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale.

Article 2 –

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc BRIÈRE, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, la délégation qui lui est confiée à l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par Mme le docteur Claire SESBOÛÉ, directrice adjointe, Mme Christine LEFRECHE, directrice adjointe, Mme Maryvonne GAUDART, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale et dans la limite de leurs attributions respectives par :

Gestion des ressources humaines, budgétaires, financières et logistique :

M. Michel DELCROIX, inspecteur principal hors classe de l'action sanitaire et sociale

M. Franck MABILLOT, inspecteur de l'action sanitaire et sociale

Mme Marie LOUTTERBACH, responsable des ressources humaines

Action sociale et lutte contre les exclusions : mise en œuvre des politiques d'intégration, de solidarité et de lutte contre les exclusions.

Mme Geneviève CARRÈRE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale

Mme Christelle GOUGEON, inspectrice de l'action sanitaire et sociale

Mme Nadine FRANJOU, assistante sociale

Mme Yannick LEGUAY-METOT, assistante sociale

Actions en santé environnementale :

M. Philippe ROMAC, ingénieur du génie sanitaire

M. Eric MONNIER, ingénieur d'études sanitaires au titre de ses attributions dans les domaines de la qualité de l'habitat

M. Jacques CLECH, ingénieur d'études sanitaires au titre de ses attributions dans les domaines de la protection de la ressource en eau

Mme Anne GÉRARD, ingénieur d'études sanitaires au titre de ses attributions dans les domaines de l'eau potable

M. Jean-Paul MALLARD, ingénieur d'études sanitaires au titre de ses attributions dans les domaines de la qualité des eaux de piscines, de baignade et des coquillages, du contrôle des campings, des hôtels et des centres de vacances, des nuisances sonores, des opérations funéraires et du contrôle sanitaire aux frontières

Mme Emmanuelle MARTIN, ingénieur d'études sanitaires au titre de ses attributions dans les domaines de l'impact sanitaire des activités industrielles, des rayonnements et de la qualité de l'air extérieur.

Mme Stéphanie LANGOLFF, ingénieur d'études sanitaires au titre de ses attributions dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la sécurité sanitaire dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, des déchets d'activités des soins, de la prévention des légionelloses et de la prévention du bioterrorisme.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe ROMAC, la délégation qui lui est confiée pour les actions en santé-environnementale sera exercée par M. Eric MONNIER, Mme Anne GÉRARD, M. Jacques CLECH, M. Jean-Paul MALLARD, Mme Emmanuelle MARTIN, Mme Stéphanie LANGOLFF, ingénieurs d'études sanitaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne GÉRARD, la délégation qui lui est confiée pour le suivi du contrôle sanitaire des eaux potables (résultats d'analyse) et, pour la désignation des hydrogéologues agréés sera exercée par Melle Michèle GRANDSIRE, technicien sanitaire.

En cas d'empêchement de M. Jean-Paul MALLARD, la délégation qui lui est confiée pour le suivi du contrôle sanitaire des eaux de baignade (résultats d'analyse) sera exercée par Mme Fabienne PETIT, technicien sanitaire.

"Organisation de l'hospitalisation et de l'offre de soins" et "Action médico-sociale" : mise en œuvre des politiques de promotion et de prévention en matière de santé publique, de prévention sanitaire de la politique hospitalière et des politiques en faveur des personnes âgées et handicapées.

Mme le docteur Nicole BOHIC, médecin de santé publique
Mme le docteur Annick PUYT, médecin de santé publique
M. le docteur Bruno VION, médecin de santé publique
Mme Karine FOREST, chargée de mission santé publique
M. Claude GIRARD, inspecteur de l'action sanitaire et sociale
Mme Isabelle LAGRANGE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale
Melle Carine LEGENDRE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale
Mme Françoise YVENAT, inspectrice de l'action sanitaire et sociale
Madame Martine PRUVOST, inspectrice de l'action sanitaire et sociale
Mme Catherine TISON, inspectrice de l'action sanitaire et sociale
Mme Martine DENIZE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale
Mme Anna FORGUE, infirmière
Mme Marie-Hélène FIGUEIREDO, chargée de mission secteur personnes âgées

Délégation de signature est également donnée dans le cadre des missions dévolues à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales au sein du groupement d'intérêt public « Maison départementale des personnes handicapées(MDPH) » à :

M. Patrice CHEVALLIER
Mme Danièle DICKINSON

Article 3 -

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc BRIÈRE, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, à l'effet de signer les mémoires en défense produits devant le tribunal administratif de ROUEN mais uniquement en ce qui concerne les procédures de référé d'urgence prévues par le code de justice administrative ;

- mémoires en défense relatifs aux instances en :

référé suspension, tel que prévu à l'article L 521 - 1 du code de justice administrative,
référé liberté, tel que prévu à l'article L 521 - 2 du code de justice administrative,
référé conservatoire, tel que prévu à l'article L 521-3 du code de justice administrative.

Article 4 -

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc BRIÈRE, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 3 du présent arrêté sera exercée par :

Mme le docteur Claire SESBOÛÉ, directrice adjointe
Mme Christine LEFRECHE, directrice adjointe

Article 5 -

Monsieur Jean-Luc BRIÈRE directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Seine-Maritime, réserve à la signature de l'autorité déléguant les décisions suivantes :

décisions individuelles en matières d'hospitalisation sous contrainte des malades mentaux (loi du 27 juin 1990)

arrêtés de retrait d'agrément des entreprises de transports sanitaires et décisions de sanctions prises dans ce domaine

tout arrêté portant création, transfert, fermeture ou déclaration, des officines de pharmacie

décisions attributives de subvention d'investissement de l'État

arrêtés relatifs à la création, l'extension, la modification et la fermeture des établissements et services sociaux et médico-sociaux

décisions de fermeture ou de retrait d'autorisation dans le cadre du contrôle des règles d'hygiène et de la protection sanitaire de l'environnement et arrêtés de déclaration d'insalubrité

décisions de fermeture ou de retrait d'autorisation dans le cadre du contrôle de la santé, de la sécurité, du bien-être moral ou physique des personnes hébergées

arrêtés de constitution et de composition des comités et commissions institués par des textes législatifs et réglementaires

saisine des juridictions administratives à l'exception de la signature des mémoires prévus à l'article 3 du présent arrêté, de la cour des comptes et des commissions interrégionale et nationale de la tarification hospitalière.

Article 6 -

L'arrêté n° 06-327 en date du 11 mai 2006 est abrogé.

Article 7 -

M. le secrétaire général de la préfecture et M. le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

ROUEN, le 8 octobre 2007

Le Préfet,

Michel THÉNAULT